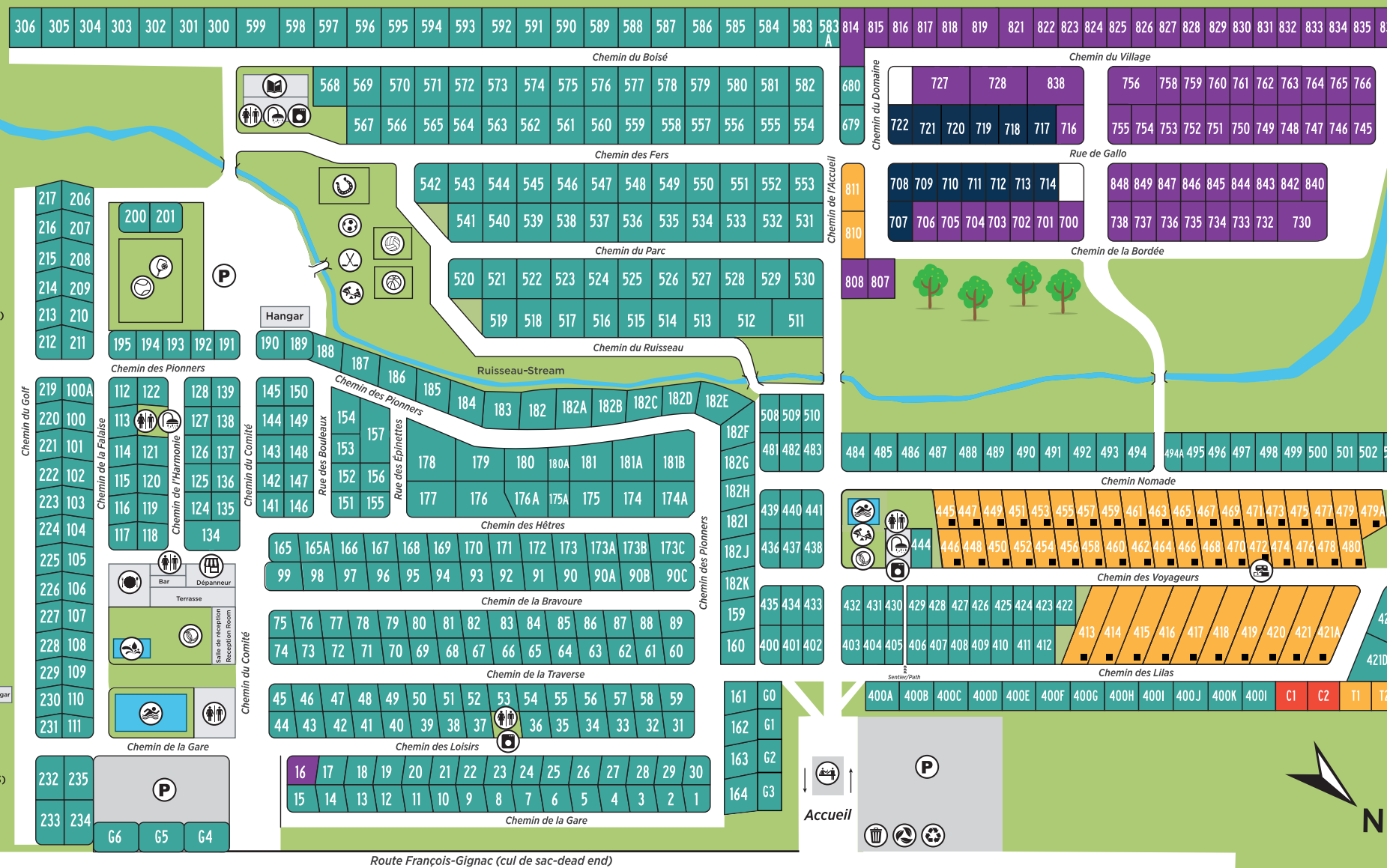


BIENVENUE À / WELCOME TO



LÉGENDE / LEGEND

	Saisonniers Seasonal		Saisonniers Diamant Seasonal Diamond
	Annuels Annuals		Voyageurs Over Night
	Chalets Chalets		Voyageurs 3 Services/30amp

	Piscine Swimming		Douches Showers
	Jeux d'eau Splash Pad		Toilettes Restrooms
	Terrain de Jeux Playground		Buanderie Laundry
	Ballon-panier Basketball		Bureau Office
	Volleyball Volleyball		Depanneur Store
	Pétanque Bocce Ball		Restaurant/Bar Restaurant/Bar
	Soccer Soccer		Bibliothèque Library
	Tennis Tennis		Stationnement Parking
	Pickleball Pickleball		Station-vidange Dump Station
	Fers Horseshoes		Compost Compost
	Hockey Hockey		Recyclage Recycling
	Golf Golf		Déchets Trash

No du site /
Your Site #:

Date de départ /
Departure:

Réseau Wi-Fi /
Wi-Fi Network:

Parkbridge.com/Panoramique

464 Route Francois Gignac, Portneuf QC G0A 2Y0
Panoramique@Parkbridge.com (418) 286-3655

Un Camping VR et chalets Panoramique

Règlements

- La vitesse limite sur le terrain est de 10 km/heure pour tous les véhicules motorisés, voitures de golf et bicyclette. Aucune bicyclette ne sera tolérée à la pénombre.
- Les véhicules tout-terrains ainsi que les motocyclettes (mini-bike, bicyclette motorisé) sont strictement interdits; sauf pour se rendre à leurs terrains respectifs.
- Il est nécessaire de se procurer une carte magnétique au coût de 20\$ (remboursable au départ) pour entrer et sortir du camping en auto après les heures d'ouverture de l'accueil.
- Voici les heures d'arrivée et départ:

Site voyageur:

Arrivée 13h00 / Départ 12h00

Prêt à camper – Chalets et/ou Cabines:

Arrivée 16h00 / Départ 11h00

Politique d'annulation

VR Voyageurs/Tente

Si le campeur donne un préavis de plus de 7 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 7 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

Cabines

Si le campeur donne un préavis de plus de 14 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 14 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

- Maximum de 6 personnes et un seul équipement de camping par terrain.
- Les 'beignes' sont obligatoires pour les VR qui se branchent aux égouts.
- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil dès leur arrivée et payer les frais d'entrée. Ceux-ci doivent se stationner sur le site des gens qu'ils visitent à moins d'avoir une permission spéciale de la direction.
- Les feux de camp sont permis dans les ronds de feux et doivent être raisonnables, pas de gros feux. Les feux d'artifices sont interdits.
- Le couvre-feu est à 23 hrs du Dimanche au Jeudi inclusivement et à 00hrs (minuit) les Vendredi et Samedi. Par respect pour vos voisins, évitez les cris, bruits et musiques excessives en tout temps. Merci de votre civisme.

- Les animaux doivent être tenus en laisse et les propriétaires sont responsables de ramasser après eux.
- Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants, particulièrement dans les salles de bains et à la piscine.
- La baignade est permise seulement quand il y a un(e)sauveteur(e) présent(e).
- Les déchets et le recyclage doivent être déposés dans les conteneurs appropriés.
- Afin d'éviter les accidents, tous les contenants de verres sont interdits à l'extérieur de votre emplacement.
- Il n'est pas permis de laver un véhicule sur un terrain.
- SVP respectez les lieux et l'environnement, pas de vandalisme.
- L'administration du camping ne peut être tenue responsable des dommages, blessures ou pertes par accident, feu ou vol.

Loi sur le tabac au Québec

- Il est interdit de fumer et de vapoter du tabac dans les aires de jeux, à l'intérieur des établissements et à moins de 9 mètres de toute porte, prise d'air ou fenêtre qui s'ouvre.
- Il est interdit de fumer et de vapoter du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, dans les aires de jeux et à moins de 9 mètres de ces lieux.



AVIS AUX UTILISATEURS DES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT – Ces conditions affecteront vos droits juridiques.

« Activités » dénotera, sans limitation, toutes activités associées ou liées aux sports nautiques, au camping avec véhicule récréatif, aux randonnées pédestres, à la pêche et à toutes activités récréatives offertes par Parkbridge Lifestyle Communities Inc. ou n'importe quelles de ses associations bénévoles ou communautaires (dénommées collectivement « Parkbridge »), y compris la formation et l'enseignement, ainsi que, mais sans s'y limiter à l'usage des structures de jeu, lieux de pique-nique, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, chemins, terrains et stationnements.

« Propriété » dénotera, sans limitation, tous locaux, terres, bâtiments, installations, structures de jeu, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, routes, terrains et stationnements et équipement appartenant ou loué par Parkbridge.

En considération que Parkbridge permet à l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ sur sa Propriété d'utiliser et bénéficier de la Propriété et participer aux Activités, l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ donne son consentement aux suivantes :

1. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME ET ACCEPTE, SANS LIMITATION, TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS liés à l'utilisation de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ et de l'appréciation de la Propriété et de la participation à toutes Activités.
2. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME TOUTE LA RESPONSABILITÉ à comprendre et suivre les règles et les pratiques sécuritaires liées à l'utilisation et l'appréciation de la Propriété, la participation à toutes Activités et pour sa propre sécurité personnelle.
3. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ RENONCE À TOUTES RÉCLAMATIONS qu'il ou elle a ou pourrait avoir dans l'avenir envers Parkbridge et sa société mère, ses filiales ou ses entités affiliées et leurs directeurs respectifs, officiers, employés, agents, bénévoles, entrepreneurs et ayants droit résultant de ou lié, directement ou indirectement, à la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou à l'usage et l'appréciation de la Propriété de Parkbridge par ce dernier et la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou la participation, à toutes Activités.
4. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ LIBÈRE Parkbridge de toute responsabilité de perte, dommage, blessure ou frais qu'il ou elle peut subir ou encourir en raison de sa présence à, ou l'utilisation et l'appréciation de, la Propriété et la présence, ou la participation à, toutes Activités, en raison de quelque cause que ce soit, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU L'INFRACTION DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE DE SOIN, Y INCLUT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA LÉGISLATION DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS APPLICABLES DE LA PART DE PARKBRIDGE, OU AUTRES PARTICIPANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

